



Indemnisation des victimes d'infractions

Objectifs de la formation

Connaître les dispositifs d'indemnisation des victimes d'infractions pénales. Cette formation aborde les pratiques d'indemnisation des victimes d'infractions pénales hors terrorisme, accidents médicaux ou accidents de la circulation qui relèvent de pratiques d'indemnisation particulières.

- Expliquer aux victimes les différentes procédures d'indemnisation suite à une infraction pénale.
- Aider la victime à réunir les pièces pour constituer un dossier d'indemnisation (auprès du Fonds de garantie ou devant la commission d'indemnisation des victimes d'infraction (CIVI))
- Accompagner et informer la victime tout au long son parcours d'indemnisation (freins aux recours, explication des délais...).

Public

Juristes et accueillants confirmés.

Prérequis

Connaître les droits des victimes et les bases de la procédure pénale

Contenu

- Présentation des textes sur le droit à l'indemnisation
- La constitution des dossiers, présentation des requêtes
- Le déroulement de la procédure (phase transactionnelle, CIVI)
- Le rôle du Fonds de Garantie
- Le SARVI
- Positionnement de l'avocat
- Le rôle de l'indemnisation dans la réparation de la victime
- Cas pratiques

Méthodes et outils pédagogiques

Apports théoriques, études de cas.

Évaluation

Évaluation à chaud sur le déroulement du stage et l'adéquation avec les attentes.
Évaluation des compétences acquises et envoi d'une attestation de formation.

Formation animée par :

Un assesseur à la CIVI, le Fonds de garantie et un avocat

15 personnes maximum

Lieu, dates, durée

Paris

2 jours = 12 heures

- les 8 et 9 décembre 2021

Coût

- Adhérents France Victimes et étudiants : 200 €
- Partenaires : 300 €
- Tarif autre public : 500 €